



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 25 AVRIL 2022

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Duclos.

Assiste : M. Vernet (Comité).

Excusé : M Chéroux (Cda).

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



INFORMATION CLUBS

Le Comité de Direction du District, dans sa politique générale d'aide au développement du Futsal, a décidé de prendre à sa charge les frais d'arbitrage pour toutes les équipes Futsal, sur leur dernier match de championnat à domicile.
Concrètement :

- cette prise en charge concerne la dernière et avant-dernière journée de championnat Futsal D1 et D2 (sauf exception d'une équipe qui joue à l'extérieur sur ces 2 dernières journées auquel cas il faut remonter pour elle à l'antépénultième journée).

- les frais des 2 arbitres x 50 euros (=100 euros) seront payés par le DVOF directement aux officiels désignés sur les rencontres.

COURRIERS CLUBS

Attainville Futsal C : Mail du 20-04-22

Pris note de votre absence pour la rencontre U13 du 09-04-22 à Garges Djibson Asc en raison de cas de Covid dans votre effectif.

Argenteuil Fc : Mail du 21-04-22

Pris note de votre candidature pour l'organisation des Finales CVO et Comité Futsal le samedi 28-05-22 après-midi. La commission transmet au comité directeur du DVOF pour validation.
Remerciements

Deuil-Enghien Fc : Mail du 21-04-22

Pris note de l'indisponibilité du gymnase pour la rencontre de championnat du 25-04-22 contre Arnouville Usc (attestation mairie jointe).
La commission reporte la rencontre au lundi 09-05-22.

Marcouville City CP : Mail du 22-04-22 (Footclubs)

Pris note de votre demande pour avancer la rencontre de CVO Futsal contre Montmorency Futsal 1 le jeudi 28-04-22 à 20H20. Accord des 2 clubs, accord de la commission.

Sannois Fce : Mail du 26-04-22

Pris note de l'indisponibilité du gymnase pour la rencontre de championnat du 30-04-22 contre Argenteuil Fc (attestation mairie jointe).
La commission reporte la rencontre n° 23679630 – Sannois Fce 1 / Argenteuil Fc 1 à une date ultérieure.
Elle ne peut pas être reportée au samedi 28 -05-22, elle doit se jouer au plus tard le dimanche 22-05-22, date de fin officielle du championnat.
Merci au club de Sannois de proposer une date pour jouer cette rencontre en semaine avant le 22-05-22.
Si impossibilité de jouer à Sannois, la commission se verra dans l'obligation d'inverser la rencontre et demande au club d'Argenteuil de proposer une date un jeudi pour jouer au Gymnase des Châtagniers à Argenteuil.

Les Sportifs de Garges : Mail du 25-04-22

Pris note du forfait avisé de votre équipe U13 pour la rencontre n° 24370418 du 30-04-22 à Attainville Fc.

CRITÉRIUMS : U11 - U13 - U15 - U16

La commission rappelle à tous les clubs que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour toutes les rencontres de critérium jeunes futsal.

A partir de la 2ème phase le règlement sportif du DVOF (Art 44.4) sera appliqué pour la non-utilisation de la FMI (avertissement aux clubs puis amende de **100€** par FMI non utilisée pour les clubs fautifs).



DEMANDE D'INFORMATION

SENIOR D2

Match n° 23837617 : Sannois Fce 2 / Argenteuil Rc 1 du 23-04-22

Match non joué.

La commission demande un rapport aux arbitres concernant le non-déroulement de la rencontre.

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

CRITÉRIUM FUTSAL U16

Match n° 24098748 : Vémars St Witz Fc 1 / Argenteuil Fc 1 du 16-04-22

Vémars St Witz Fc 1 : 7 Buts

Argenteuil Fc 1 : 14 Buts

NON RÉCEPTION FEUILLE DE MATCH APRÈS 2 RÉCLAMATIONS

CRITÉRIUM FUTSAL U13

Match perdu par pénalité aux 2 équipes et amende de 15€ au club recevant

Match n° 24482411 : Garges Djibson Asc 1 / Attainville Futsal C 2 du 09-04-22

Garges Djibson Asc 1 : 0 But

Attainville Futsal C : 0 But

Garges djibson Asc : **amende 15 €**

CRITÉRIUM FUTSAL U15

Match perdu par pénalité aux 2 équipes et amende de 52€ au club recevant

Match n° 24369991 : Cergy-Pontoise Fc 1 / Persanaise Cfj 1 du 09-04-22

Cergy-Pontoise Fc 1 : 0 But

Persanaise Cfj 1 : 0 But

Cergy-Pontoise Fc : **amende 52 €**

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ AVEC AMENDE

CRITERIUM FUTSAL U13

Match n° 24482406 : Marcouville City Cp 1 / Garges Djibson Asc 1 du 23-04-22

Lecture de la feuille de match

Marcouville City Cp 1 : 5 Buts

Garges Djibson Asc 1 : 0 But

Garges djibson Asc : **Amende 10 €**

Match n° 24482409 : Ermont As 1 / Les Sportifs de Garges 1 du 23-04-22

Lecture de la feuille de match

Ermont As 1 : 5 Buts

Sportifs de Garges 1 : 0 But

Sportifs de Garges : **Amende 10 €**



3^{ème} FORFAIT NON AVISÉ AVEC AMENDE

SENIOR D1

Match n° 23676644 : Cergy-Pontoise Fc 1 / Osny United 2 du 23-04-22

Lecture de la feuille de match. Lecture du rapport de l'arbitre.

3^{ème} forfait non avisé de l'équipe d'Osny United 2 entraînant le Forfait général de l'équipe

Cergy-Pontoise Fc 1 : 5 Buts

Osny United 2 : -1 But

Osny United : **Amende 33,5 €**

FORFAIT GÉNÉRAL

SENIOR D1

Osny United 2 : Forfait général - Amende 57 €

MATCHS REMIS

CVO Futsal

Match n° 24384582 : Marcouville City CP 2 / Montmorency Futsal 1 : le jeudi 28-04-22 à 20H20.

SENIOR D2

Match n° 23837607 : Deuil-Enguien Fc 1 / Arnouville Usc 1 : le lundi 09-05-22 à 20H30.

SENIOR D1

Match n° 23679630 : Sannois Fce 1/ Argenteuil Fc 1 : en attente de proposition de date

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/2 FINALE CVO FUTSAL

Les rencontres des 1/2 de Finale de la CVO Futsal auront lieu :
Semaine 18 du **02 au 08-05-2022**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	24384582	MARCOUVILLE CITY CP 2	MONTMORENCY FUTSAL 1	Jeudi 28-04 à 20H20
2	24384587	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	ARGENTEUIL FC 1	Samedi 07-05 à 20H30



Les clubs ont la possibilité de jouer à une autre date (accord des 2 clubs avant le 06 mai 22, (date butoir)).

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/2 FINALE COMITÉ FUTSAL

Les rencontres des 1/2 de Finale de la Coupe Comité Futsal auront lieu :
Semaine 18 du **02 au 08-05-2022**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	24497704	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Lundi 02-05 à 21H00
2	24497705	MARCOUVILLE CITY CP 3	MONTMORENCY FUTSAL 2	Samedi 07-05 à 20H00

Les clubs ont la possibilité de jouer à une autre date (accord des 2 clubs avant le 06 mai 22, (date butoir)).

Match - Marcouville City CP 3 / Montmorency Futsal 2

L'équipe de Marcouville City CP ayant une rencontre de Championnat D1 programmée le samedi 07-05-22, la commission demande aux 2 clubs de trouver un accord pour jouer la rencontre en semaine avant le **06-05-22**.
Si pas de possibilité pour jouer à Marcouville, la commission inversera la rencontre.
Prévenir la commission, faire la demande sur Footclubs.

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.



FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 28 et 29 mai ou 4 et 5 juin 2002

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

PLATEAUX FUTSAL U7

Journée N°10 - Week-end des 21 et 22 Mai 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 21 Mai 2022 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	6	Attainville Futsal Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2)

PLATEAUX FUTSAL U9

Week-ed des 14 et 15 Mai 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 14 Mai 2022 (coup d'envoi à 09h00)			
Goussainville Fc	Gymnase Bacquet 11 Avenue Albert Sarraut 95190 Goussainville	5	Goussainville Fc Garges Djibson Asc Ermont Ams (1&2) Les Sportifs de Garges
Dimanche 15 Mai 2022 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Persanaise Cfj (1&2) Attainville Futsal (1&2) Marcouville City CP (1&2)

Prochaine réunion
Sur convocation